

# NOTE DE CONJONCTURE

**Occitanie - 1<sup>er</sup> trimestre 2023**

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'activité économique de la région continue de progresser, particulièrement sur le front de l'emploi : augmentation de l'emploi salarié, nouvelle baisse du taux de chômage au plus bas depuis 2008, hausse des déclarations d'embauche... Cette situation contraste avec la santé d'une partie des entreprises du territoire qui semble se dégrader, comme en témoigne la hausse des défaillances et le recours accru aux dispositifs d'aide.**

## EMPLOI

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié continue sa progression et la dynamique s'accélère malgré une baisse du nombre de postes d'intérimaires. La hausse concerne à la fois l'emploi public et privé. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche progresse également, sauf pour les contrats en CDI.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C diminue légèrement et semble se stabiliser. Les inscriptions en catégories B et C progressent tandis qu'elles diminuent en catégorie A. Par ailleurs, les jeunes enregistrent une hausse de la demande d'emploi contrairement à leurs aînés. Enfin, le taux de chômage baisse de 0,1 point et s'établit désormais à 8,5%.

## DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Ce trimestre, 5 400 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un nombre en hausse sur un an. La forte hausse du nombre d'apprentis observée depuis la réforme de l'apprentissage de 2018 se poursuit mais ralentit. Par ailleurs, 9 000 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ).

## DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Près de 24 000 entreprises ont été créées dans la région au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, un nombre en légère baisse mais qui se maintient à un niveau élevé. L'industrie enregistre la plus forte baisse des créations ce trimestre.

Le nombre de défaillances continue son rebond post-crise sanitaire et retrouve son niveau de 2019.

## DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours au chômage partiel semble se stabiliser, voire augmenter après une longue période de baisse continue. Les nouvelles demandes concernent principalement le secteur tertiaire en raison notamment de la conjoncture économique. Par ailleurs, plus de 660 emplois ont été impactés par des plans de sauvegarde de l'emploi ce trimestre, mais la tendance baissière se maintient en évolution annuelle.

## RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Avec 193 200 bénéficiaires en Occitanie, le recours au RSA reste relativement stable sur un an. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité progresse sur la période et concerne désormais près de 489 000 personnes.

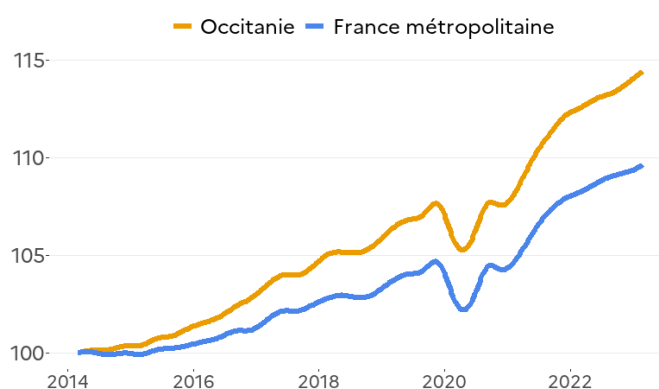
## Emploi salarié et intérimaire

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, la région Occitanie dépasse pour la première fois le seuil des 2 200 000 emplois salariés. C'est 11 500 emplois de plus par rapport au trimestre précédent, soit une hausse soutenue de 0,5%. La dynamique est plus forte que sur le périmètre de France métropolitaine, où la hausse enregistrée est de 0,3%. Sur un an, 36 300 emplois ont été créés dans la région (+1,7%).

Ce trimestre, les secteurs privé (+0,6%) et public (+0,4%) contribuent tous deux positivement à la hausse de l'emploi salarié dans la région. Près de 9 500 postes ont ainsi été créés dans le privé et près de 2 100 dans le public. Pour ces deux secteurs, la progression de l'emploi dépasse celle observée au niveau national (respectivement +0,4% et +0,1%).

En 3 mois, l'emploi salarié progresse dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception notable de la construction (-0,7%). La progression la plus forte est observée dans le secteur de l'industrie (+1,0%). Sur un an, l'évolution régionale de l'emploi reste orientée favorablement dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'agriculture qui enregistre un léger recul (-0,1%).

### Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1er trimestre 2014)



	T1 2014	T1 2023	Évolution trimestrielle
Privé	100	117,3	+0,6 %
Public	100	106,1	+0,4 %
<b>Occitanie</b>	<b>100</b>	<b>114,4</b>	<b>+0,5 %</b>
Privé	100	112,1	+0,4 %
Public	100	101,8	+0,1 %
<b>France métropolitaine</b>	<b>100</b>	<b>109,7</b>	<b>+0,3 %</b>

Source : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi

### Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au T1 2023

Secteur d'activité	Emplois totaux (T1 2023)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T1 2023)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	32 200	+0,3 %	-0,1 %	320	+12,4 %	+25,7 %	1,0 %
Construction	146 700	-0,7 %	+0,3 %	14 120	-4,5 %	+0,3 %	9,6 %
Industrie	250 300	+1,0 %	+2,8 %	16 520	+3,2 %	+7,7 %	6,6 %
Tertiaire marchand	1 001 800	+0,8 %	+2,3 %	22 780	-4,4 %	-1,3 %	2,3 %
Tertiaire non-marchand	770 450	+0,3 %	+0,9 %	3 710	-11,9 %	-14,4 %	0,5 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>2 201 460</b>	<b>+0,5 %</b>	<b>+1,7 %</b>	<b>57 450</b>	<b>-2,8 %</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>2,6 %</b>
Total France métropolitaine	26 449 700	+0,3 %	+1,3 %	781 630	-2,2 %	-2,3 %	3,0 %

Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire.

L'emploi intérimaire, quant à lui, perd près de 1 700 postes au cours du trimestre et contribue ainsi négativement à l'évolution de l'emploi salarié. Cette baisse (-2,8%) est même plus importante que celle enregistrée au niveau national (-2,2%). Elle est principalement observée dans les secteurs des services et de la construction.

Sur un an, l'emploi intérimaire reste tout de même orienté favorablement (+0,7%) contrairement au reste du territoire national. Le taux de recours à l'intérim s'établit désormais à 2,6% en Occitanie.

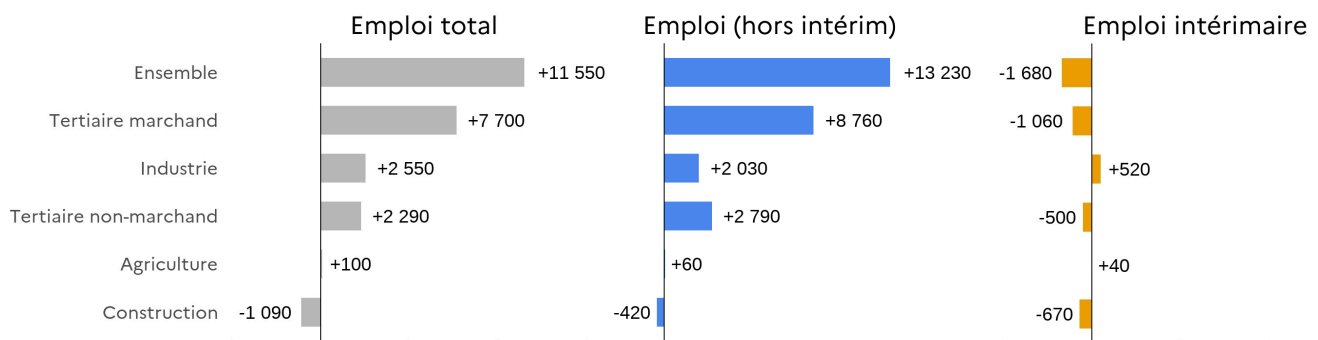
#### Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

#### Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

### Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au T1 2023



Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire.

## Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'URSSAF régionale a enregistré près de 575 000 déclarations préalables à l'embauche. Ce nombre est en progression sur le trimestre (+0,5%), porté par la progression des CDD courts (+1,7%). Dans le même temps, les déclarations préalables à une embauche en CDI reculent (-2,8%) et s'établissent à près de 100 000. Sur un an, le nombre de DPAE progresse pour chaque type de contrat, à l'exception des CDD de plus de 1 mois.

Si les secteurs tertiaire et agricole enregistrent une progression des DPAE ce trimestre, celles-ci sont en recul dans la construction et l'industrie.

#### Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

### Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au T1 2023

Type de contrat	Nombre de DPAE au T1 2023	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	99 800	-2,8 %	+2,9 %
CDD	475 090	+1,3 %	+2,7 %
- Plus d'un mois	115 260	+0,1 %	-0,2 %
- Moins d'un mois	359 830	+1,7 %	+3,7 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>574 890</b>	<b>+0,5 %</b>	<b>+2,7 %</b>
Total France métropolitaine	6 841 870	+0,8 %	+3,5 %

Source : URSSAF Occitanie.

Données corrigées des variations saisonnières.

## Demande d'emploi

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, et C s'élève à 546 330 et diminue à nouveau (-0,1%) après une légère augmentation le trimestre précé-

dent. Cela représente 340 personnes inscrites à Pôle Emploi en moins. La dynamique baissière observée dans la région est toutefois moins importante que celle observée en France métropolitaine (-0,4%).



Dans le détail, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue (-0,6%) tandis que le nombre de demandeurs d'emploi ayant une activité réduite progresse (+0,7%). Les dynamiques varient selon les tranches d'âge : la demande d'emploi des moins de 25 ans progresse (+0,3%) tandis que celle des 25 - 49 ans diminue et celle des séniors stagne. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) est quant à lui orienté à la baisse (-1,5%).

L'évolution de la demande d'emploi sur l'année écoulée reste favorable avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 1,5% (contre 3,0% au niveau national).

## Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 1er trimestre 2023 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	305 490	-0,6 %	-4,8 %
Catégories B et C	240 840	+0,7 %	+3,0 %
Hommes	261 590	0,0 %	-1,2 %
Femmes	284 740	-0,1 %	-1,8 %
Moins de 25 ans	68 020	+0,3 %	+1,4 %
25 - 49 ans	323 510	-0,1 %	-2,0 %
50 ans et plus	154 800	0,0 %	-1,8 %
Longue durée (> 1 an)	242 430	-1,5 %	-10,0 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>546 330</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>-1,5 %</b>
Total France métropolitaine	5 089 600	-0,4 %	-3,0 %

*Source : Pôle Emploi, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables*

### Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi.

La définition de demandeur d'emploi de Pôle Emploi ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

### Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

## Taux de chômage

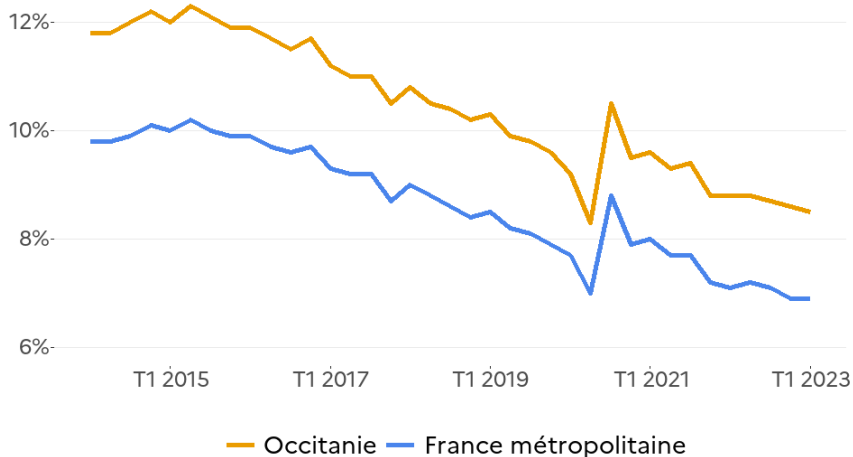
En Occitanie, au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,5% de la population active, soit une baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Au niveau métropolitain, il reste stable à 6,9%.

Sur un an, la tendance est également orientée à la baisse avec une diminution de 0,3 point du taux régional, soit une baisse un peu plus importante qu'en France métropolitaine (-0,2 point).

Avec cette nouvelle diminution, la région enregistre son plus bas taux de chômage depuis 2008 (exception faite du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 marqué par le début de la crise sanitaire liée au covid-19 et l'impossibilité pour les personnes d'effectuer des recherches actives du fait du confinement).

Malgré cela, la région possède toujours le 2<sup>ème</sup> taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière les Hauts-de-France (8,7%) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,0%).

### Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 1er trimestre 2014



### Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

*Source : Insee - Taux de chômeurs localisés*



# DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

## Apprentissage

En Occitanie, plus de 5 400 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2023, un nombre en progression par rapport au même trimestre de 2022 (+5,2%) mais la dynamique ralentit. La région suit ainsi la tendance nationale où le nombre d'entrées progresse de 8,7%.

Les nouveaux contrats ont été majoritairement signés dans des entreprises du secteur tertiaire marchand (70%) mais la hausse des entrées est bien plus marquée dans la construction (+12,1%). Les jeunes femmes représentent 45% des entrées ce trimestre.

À la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, près de 79 500 jeunes sont en contrat d'apprentissage dans une entreprise située en Occitanie, soit 13,8% de plus qu'un

an auparavant. En comparaison avec la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le secteur tertiaire non-marchand est celui qui connaît la plus forte augmentation de son nombre d'apprentis (+24,6%).

### Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

### Entrées et nombre d'apprentis en fin de trimestre par secteur au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

	Entrées en apprentissage au T1 2023	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage en fin de trimestre	Évolution annuelle
Agriculture	90	-2,1 %	1 880	+4,2 %
Construction	560	+12,1 %	9 750	+6,9 %
Industrie	380	+7,1 %	10 110	+9,1 %
Tertiaire marchand	3 800	+6,7 %	50 800	+15,2 %
Tertiaire non-marchand	590	-8,1 %	6 910	+24,6 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>5 410</b>	<b>+5,2 %</b>	<b>79 460</b>	<b>+13,8 %</b>
Total France métropolitaine	49 970	+8,7 %	926 890	+12,6 %

Source : Dares - Système d'information des apprentis

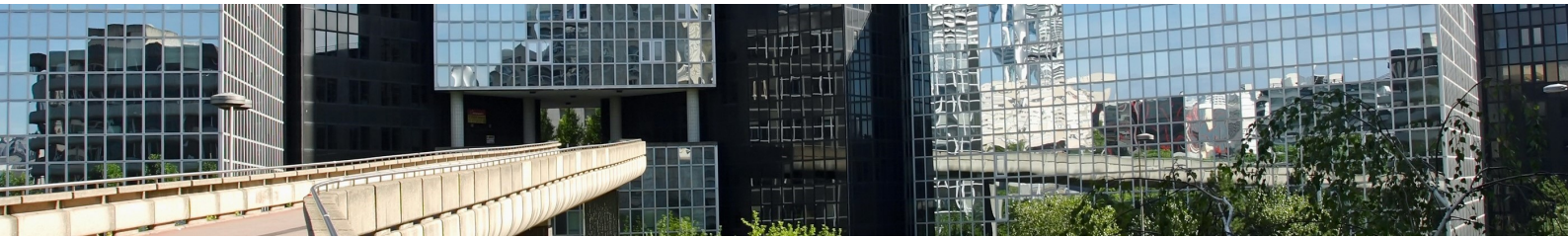
## Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, près de 9 000 jeunes ont souscrit un contrat d'engagement jeune en Occitanie soit 300 de moins qu'au trimestre précédent (-3,4%).

Avec 12% des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie se classe troisième en nombre de contrats signés (derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France). Ces jeunes ont pour plus de la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans (60%) et sont à 46% des femmes.

### Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1<sup>er</sup> mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et présentant des difficultés à obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par Pôle Emploi ou des missions locales et remplace la garantie jeune.



# DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

## Créations d'entreprises



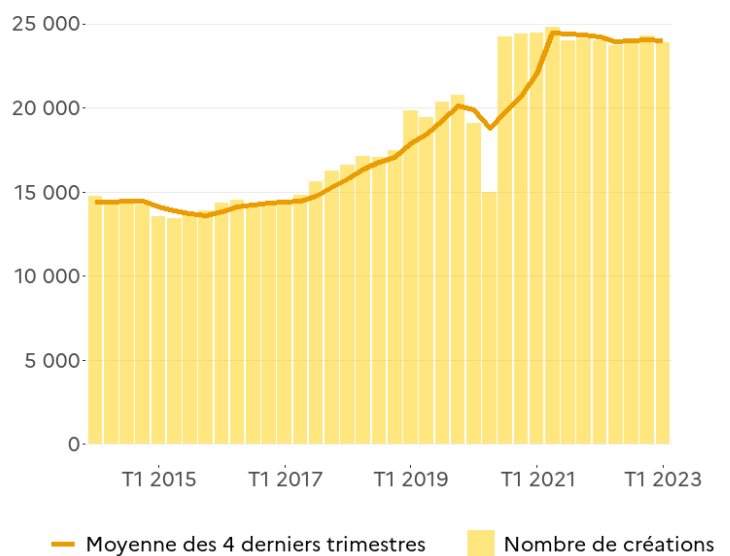
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, près de 23 900 entreprises ont été créées en Occitanie, un nombre en baisse sur le trimestre (-1,7%) mais qui se maintient à un niveau élevé. En France métropolitaine, le nombre de créations diminue également (-4,2%) mais plus fortement que dans la région.

Si les créations de micro-entreprises enregistrent une très légère diminution (-0,1%), la baisse observée est principalement portée par les autres types d'entreprises (-4,5%).

Tous les secteurs d'activités contribuent à cette diminution des créations d'entreprises, à l'exception du secteur tertiaire (+0,8%). L'industrie est le secteur qui enregistre la plus forte baisse des créations (-7,8%).

Sur un an, le nombre de créations d'entreprises diminue également mais de manière limitée (-0,5%).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 en Occitanie



### Créations d'entreprise au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T1 2023	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	15 510	-0,1 %	+2,7 %	65 %
Hors micro-entreprises	8 380	-4,5 %	-5,9 %	35 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>23 890</b>	<b>-1,7 %</b>	<b>-0,5 %</b>	<b>100 %</b>
Total France métropolitaine	252 290	-4,2 %	-1,9 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements  
Données corrigées des variations saisonnières

# Défaillances d'entreprises



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 1 300 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Ce nombre est en forte augmentation sur un an (+45,6%) de même qu'au niveau national (+44,0%). Ainsi, 9,3% des défaillances de France métropolitaine ont été enregistrées en Occitanie ce trimestre.

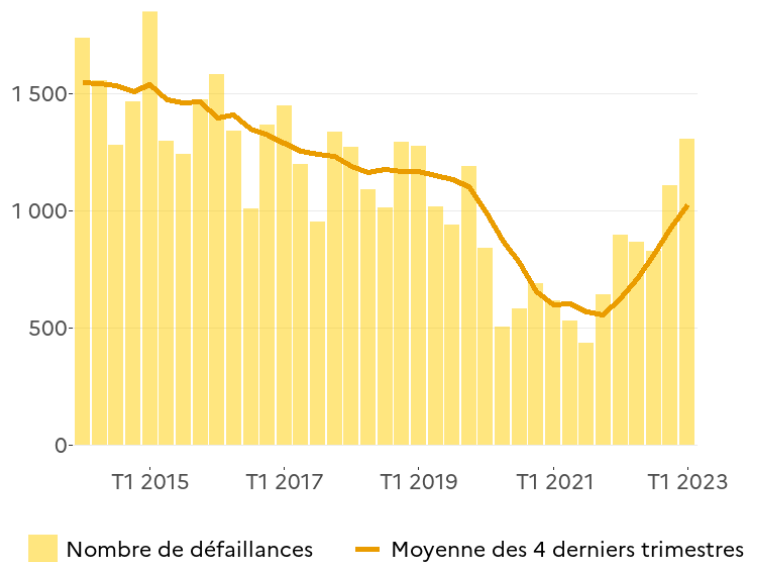
Après une hausse ininterrompue depuis un an et demi, le nombre de défaillances retrouve son niveau d'avant-crise sanitaire. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, 1280 défaillances avaient été enregistrées dans la région, soit 2% de moins que ce trimestre. Le nombre de défaillances avait été fortement ralenti en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances à l'exception de l'agriculture. Elles augmentent particulièrement dans le secteur de la construction (+54,8%). Les hausses dans le tertiaire et l'industrie sont plus limitées mais restent importantes.

## Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance.

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 en Occitanie



## Défaillances par secteur au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	30	-9,7 %	2 %
Construction	270	+54,8 %	21 %
Industrie	90	+46,8 %	7 %
Tertiaire marchand	780	+45,8 %	60 %
Tertiaire non-marchand	130	+45,1 %	10 %
<b>Total Occitanie</b>	<b>1 300</b>	<b>+45,6 %</b>	<b>100 %</b>
Total France métropolitaine	14 020	+44,0 %	/

Source : Banque de France

# DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

## Activité partielle

### Consommation d'activité partielle en Occitanie au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

	Activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Dont APLD	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Effectif maximum indemnisé	5 620	-5,1 %	-79,2 %	3 660	-17,4 %	-69,9 %
Établissements indemnisés	710	-1,4 %	-86,7 %	210	-25,0 %	-73,4 %
Heures indemnisées	439 590	+7,8 %	-79,5 %	199 410	-15,9 %	-76,7 %
Montants indemnisés	4 008 720 €	-2,2 %	-80,6 %	2 050 590 €	-23,3 %	-78,0 %

Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 04/07/2023.

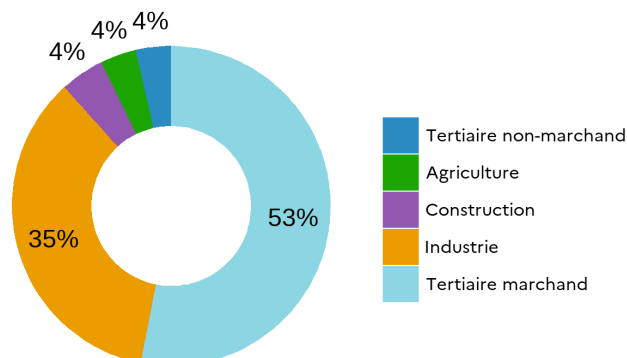
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le recours à l'activité partielle semble repartir à la hausse après une année de baisse continue. Le nombre d'heures indemnisées augmente ainsi de 7,8% par rapport au trimestre précédent malgré une légère baisse du nombre d'établissements et de salariés concernés.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle diminue cependant de 4,3% sur la même période. Parmi celles-ci, les demandes liées à la conjoncture économique ou à un sinistre progressent. Près de deux tiers des nouvelles demandes d'activité partielle concernent le secteur des services marchands. En particulier, le commerce (20%) et l'hébergement-restauration (19%) sont les secteurs qui ont déposé le plus de nouvelles demandes en ce début d'année.

Ce trimestre, les heures d'activité partielle consommées l'ont été principalement par les secteurs des services marchands (53%) et de l'industrie (35%). Tous les grands secteurs d'activité enregistrent une hausse du nombre d'heures consommées, notamment la construction qui enregistre la plus forte augmentation (+54,4%).

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) est en forte baisse et atteint 45% ce trimestre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il n'est plus possible d'entrer dans ce dispositif qui cessera d'exister au 31 décembre 2026.

### Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 en Occitanie par secteur d'activité



Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 04/07/2023.

#### Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.



# Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 47 établissements ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de plus de 660 emplois menacés. Ces emplois relèvent pour la plus grande partie du secteur tertiaire marchand (3 sur 4) et plus particulièrement dans les activités scientifiques et techniques (43%) et le commerce (32%). L'an dernier, sur la même période, environ 1 430 emplois avaient été impactés dans la région, principalement dans les services marchands (69%). Ce nombre a été réduit de près de moitié en un an.

Par ailleurs, 13 établissements ont été concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au cours du trimestre. En un an, près de 120 emplois ont été impactés par ce type de procédure en Occitanie, un nombre en forte baisse sur douze mois (-57,0%) contrairement au reste de la métropole.

## Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

## Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

### Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T1 2023	47	664	13	27
T4 2022	65	278	0	0
T3 2022	11	85	12	14
T2 2022	24	398	7	75
<b>Total Occitanie (année glissante)</b>	<b>147</b>	<b>1 425</b>	<b>32</b>	<b>116</b>
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-25,0 %</b>	<b>-44,2 %</b>	<b>+28,0 %</b>	<b>-57,0 %</b>
Total France métropolitaine (année glissante)	1 689	24 988	400	11 708
Évolution annuelle	-12,2 %	-39,6 %	+23,5 %	+30,7 %

Source : DGEFP – RupCo



## RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie, ce trimestre, le recours aux prestations sociales est globalement en augmentation sur un an. Si le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminue (-12,7%), ceux de la prime d'activité (+4,0%) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (+3,7%) progressent par rapport au même trimestre en 2022. Enfin, le nombre d'allocataires du RSA est en très légère augmentation (+0,1%).

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté, notamment en raison de l'élargissement des critères d'éligibilité en 2019 à la suite du mouvement des « gilets jaunes ». A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-36,8%), tandis que le recours au RSA est resté stable sur la période.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

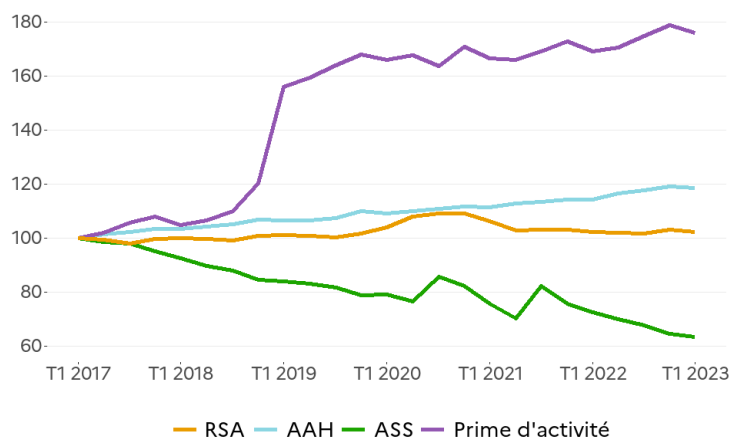
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

### Recours aux prestations sociales en Occitanie au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T1 2023	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	193 200	+0,1 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	138 700	+3,7 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	29 190	-12,7 %
Prime d'activité	488 750	+4,0 %

### Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, Pôle Emploi. Données provisoires.

\*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

#### DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

